



SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° 18

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28
Pour : 21
Contre : 7
(opposition)
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment celle de l'Association d'Aide Aux Personnes Agées (ADAPA), gestionnaire de la maison de retraite A Noste le Gargale.

Il propose de désigner 2 délégués : 1 représentant de la Commune et 1 représentant du CCAS, avec voix consultative suivant les statuts ;

. Marie José ROQUES, représentant la Commune

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20211015-18_14_10_2021-DE

. Monia EVENE-MATEO, représentant le CCAS

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

. **se prononce** par vote à main levée avec 21 voix pour les candidature de Madame Marie José ROQUES, représentant la Commune et Madame Monia EVENE MATEO, représentant le CCAS.

Madame Marie José ROQUES, représentant la Commune et Madame Monia EVENE-MATEO, représentant le CCAS représenteront la Ville de Boucau au sein de l'Association d'Aide Aux Personnes Agées (ADAPA).

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

